

**Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme - Commune de Seuil d'Argonne**
Déplacement de la Maison de Santé Intercommunale de Seuil d'Argonne
Examen conjoint – Compte Rendu
5 octobre 2022

***Présents :**

Personnes Publiques Associées :

Mme Thérèse BOUTILLOT, Directrice du service Economique - CMA de la Meuse (Excusée)
Mme Laureline ERRARD, Directrice – SCoT du Pays Barrois
Mme Tiphaine GAMBINI, Chargée de mission Santé – Région Grand Est
Mme Delphine MALTHIERY, Cheffe de l'unité planification – DDT de la Meuse
M. Ludovic MACHEBOEUF, Chargé d'études en planification, Responsable secteur – DDT de la Meuse
Mme Sandrine POITTEVIN, Chargée de mission Santé – Région Grand Est
M. Gilles RENAUD, Chargé de mission – Chambre d'Agriculture de la Meuse (Excusé)
M. François SAUTY, Chargé d'études – Conseil Départemental de la Meuse
Mme Salomé THIRIOT, Stagiaire – CCI de la Meuse
Mme Emilie VICHARD, Chargée de mission – CCI de la Meuse

Communauté de communes De l'Aire à l'Argonne :

Michel MOREAU, Vice-Président en charge de l'Urbanisme (Excusé)
Léa THIRY, chargée d'études urbanisme
Audrey VERA, Directrice des Services

Bureau d'études :

Julie BEAUFRERE, chef de projet – Cittànova

***Compte-rendu des échanges**

Introduction :

Audrey VERA : Le projet s'inscrit dans la stratégie santé de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne mise en place sur la base de l'étude Acsantis qui a permis de cibler les actions à mener pour conforter un service de proximité au service des habitants. Les deux Maisons de Santé intercommunales sont des équipements structurants pour l'offre de santé sur le territoire. Celle de Pierrefitte-sur-Aire est sous-dimensionnée mais son implantation permet une extension et des réaménagements sur le site existant. Celle de Seuil-d'Argonne est aujourd'hui complètement inadaptée tant sur le volume que sur son accessibilité. La Communauté de Communes travaille depuis 2021 avec la commune de Seuil d'Argonne pour trouver une solution pertinente. Plusieurs terrains ont été envisagés et le choix s'est porté sur le terrain situé en face du nouvel EHPAD pour proposer un pôle de santé cohérent. Une partie du terrain est déjà inscrit au PLU de Seuil d'Argonne comme constructible mais une parcelle nécessite une évolution du PLU pour son ouverture à l'urbanisation.

Présentation du projet par le bureau d'études :

La présentation du projet est annexée au présent compte-rendu.

Remarques et avis :

François SAUTY : Le Département n'a pas de remarques sur le projet. Il est noté que la mise en place de la nouvelle Maison de Santé n'impacte pas de routes départementales.

Tiphaine GAMBINI : La Région se tiendra aux côtés de la Communauté de Communes pour la réalisation de la maison de santé. La direction de santé n'a pas de remarques à ce stade sur le projet.

Laureline ERRARD : Le Pays Barrois n'a pas de remarques sur le projet. Il s'agit d'une petite modification d'urbanisme mais qui aura un impact majeur pour le territoire. L'intérêt général est bien démontré et le projet est cohérent dans sa volonté de proposer un pôle de santé structuré.

Emilie VICHARD : La CCI n'a pas de remarques sur le projet.

Ludovic MARCHEBOEUF : La DDT n'a pas de remarques sur le projet. L'intérêt général est bien démontré. Les documents réglementaires modifiés devront faire apparaître la procédure et la délibération du Conseil Communautaire. La CDPENAF a rendu un avis favorable sur le projet. L'arrêté de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation est en cours de signature par le préfet.